

COMMUNE DE THIGNONVILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUIN 2017

Le quinze juin deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de THIGNONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. FAURE Christophe-J., Maire.

Etaient présents : M. FAURE Christophe-J., Maire – M. DECOURT Richard – M. PIERQUIN José - M. HARDY Daniel, Adjoints – Mme MALBRANCHE Chantal – M. BAILLY Yannick et Mme LAFFON Céline.

Absentes excusées : Mme Chrystel LAROCHE qui a donné procuration à Mme Céline LAFFON et Mme Natacha MAZURE qui a donné procuration à M. Christophe-J. FAURE

Secrétaire : Mme Chantal MALBRANCHE

Date de convocation : 6 juin 2017.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

I – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier du 20 avril 2017, Mme Chantal BAILLY demande à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2017 et que par courrier du 30 avril 2017, M. Gérard GUILLERY présente sa démission à compter du 1^{er} août 2017.

Il précise que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la décision de Mme Chantal BAILLY de faire valoir ses droits à la retraite et compte tenu de la décision de M. Gérard GUILLERY de démissionner, il convient de supprimer le poste de Mme Chantal BAILLY et de transformer celui de M. Gérard GUILLERY.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDENT la suppression du poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet à raison de 36 heures par mois soit le poste de Mme Chantal BAILLY

DECIDENT la transformation du poste d'adjoint technique territorial contractuel de M. Gérard GUILLERY à un emploi d'adjoint technique territorial titulaire à temps non complet à raison de 9,00 / 35^{ème} ayant pour missions l'entretien des espaces verts et des locaux (ménage) et travaux divers dans la commune (Electricité, peinture, plomberie, désherbage manuel...)

II – RÉSIDENCE DU PARC

La copropriété de la Résidence du Parc avait obtenu par délibération du 10 août 1988 et suite à l'enquête publique du 23 juillet 1988 que le projet de classement des voies privées de la

Résidence du Parc intègre le domaine communal et que la commune prenne en charge les réseaux d'A.E.P. et d'éclairage public tandis que les espaces verts, trottoirs, caniveaux, allées piétonnes, réserve d'incendie demeurent la propriété de l'association des co-lotis.

Dans leur dernière assemblée générale, les co-lotis ont voté à l'unanimité la possibilité de transférer l'ensemble des éléments suivants à la commune : les espaces verts, les trottoirs, les caniveaux, les allées piétonnes et la réserve d'incendie.

Les membres du conseil municipal souhaitent être en possession de tous les documents concernant cette opération (enquête publique, acte notarié...) afin de prendre une décision. Des recherches vont être effectuées auprès des co-lotis et du notaire ayant enregistré l'acte en 1988.

III – TRAVAUX DE POSE D'UN DÉBITMÈTRE

Dans le cadre du diagnostic du réseau d'eau potable, il s'avère que la pose de débitmètre est nécessaire. Une demande de devis a été transmise à 4 entreprises. Les 4 entreprises ont transmis une offre, à savoir :

- Entreprise SAUR pour un montant de 7 915,00 € HT,
- Entreprise L'EAUM'LEC pour un montant de 9 677,00 € HT,
- Entreprise ETP pour un montant de 6 810,00 € HT,
- Entreprise ROGUET pour un montant de 7 650,00 € HT ;

Sachant que l'entreprise ETP a fourni un devis incomplet par rapport à la demande,

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

RETIENNENT l'offre de l'entreprise ROGUET pour un montant de 7 650,00 € HT.

DECIDENT de faire réaliser les travaux de pose de débitmètre.

SOLLICITENT auprès de l'Agence de l'Eau une subvention au taux maximum.

SOLLICITENT auprès du Conseil Départemental du Loiret une subvention au taux maximum.

DEMANDENT l'autorisation de préfinancement pour cette opération.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

↳ CAUE

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite de nouveau adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret) afin que celui-ci prépare un cahier des charges pour le futur lotissement situé le long du chemin rural dit de la Brosse. Un courrier sera transmis.

↳ Restauration de l'église

La délibération a été transmise à l'architecte qui n'a pas été retenu pour les travaux de restauration de l'église soit M. LEYNET Thierry.

↳ Divers

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Société de chasse de Thignonville qui remercie le conseil municipal pour l'attribution de la subvention.

Il précise que l'enquête publique concernant la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU – création d'un stationnement pour l'usine KEYOR aura lieu du 1^{er} juillet 2017 au 1^{er} août 2017 et que le commissaire enquêteur sera présent à la mairie le samedi 1^{er} juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi 13 juillet 2017 de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi 1^{er} août 2017 de 14 h 00 à 17 h 00.

Il indique les prochaines dates à retenir :

- Le 16 juin à 18 h 30 – Remise des encyclopédies aux futurs collégiens
- Le 18 juin – Elections législatives
- Le 30 juin à 18 h 00 – Election des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales
- Le 14 juillet à partir de 19 h dans la cour de la mairie.

La séance est levée à 19 h 45.